



INTITULE : Soutenir la polyvalence des services.

Objectif et rapport à la stratégie de développement

Confrontés à une certaine irrégularité de la demande les services existants doivent trouver de nouvelles formes d'organisation du fait de la faible densité de population.

- Maintenir de l'activité en faveur de la cohésion locale.
- Favoriser les synergies entre fournisseurs.
- Mutualiser les ressources tant sur le plan des équipements que des hommes.
- Expérimenter de nouveaux partenariats tant dans le domaine public que dans l'articulation public/privé.
- Trouver de nouvelles fonctionnalités des lieux d'accueil.

Description

Opérations éligibles : Soutien aux initiatives favorisant :

- * L'expérimentation de nouveaux partenariats : public / public, public / privé, privé / privé.
- * La mutualisation des compétences en matière de ressource humaine sur un lieu précis.
- * La consolidation et la création de lieux d'accueil multifonctions pouvant mettre en oeuvre divers types de services et de prestataires aussi bien sur le secteur marchand que non-marchand.
- * Tout projet devra faire apparaître au moins 3 partenaires de statut ou d'objet différent.
- * Seront priorisés les projets de dimension interdépartementale et les secteurs de l'Environnement, la Culture, les Loisirs éducatifs et le Commerce & Artisanat rural.
- * Tout projet faisant apparaître un partenaire du secteur agricole devra comporter un argumentaire précisant le caractère durable du projet conformément au PDRN.

Nature des Dépenses :

- Immatérielles : Charges salariales, Déplacements & Hébergements sur dossier de type : études préalables, animation thématique liée à l'opération, formation et communication.

- Matérielles : Investissements sur des petits équipements et aménagements de lieux multiservices concourant à répondre aux caractères pilotes : Multipartenariat, accessibilité, adaptabilité et complémentarité des services

- Les frais généraux de fonctionnement du Maître d'Ouvrage occasionnés par la conduite de l'opération sont plafonné à 10 % du coût total éligible.

- Les dépenses concourant à la mise en œuvre de services publics sont exclues du champ de l'action.

Modalités d'intervention :

- Dépenses immatérielles :

Taux d'aide publique de cofinancement de 80 %

- Dépenses matérielles : 80% maxi d'aides publiques

le tout dans le respect et la conformité des différents régimes d'aides notifiées et suivant le nombre de dossier candidat.

Un taux moyen de 50% de FEOGA O devra être respecté sur l'ensemble du Volet 1 (mesures 1, 2, 3, 4 et 8)

| Bénéficiaires | | | |
|---|--------------------------------------|--|------------------|
| | Evaluation du nombre : | 18 | |
| | Types : | Collectivités locales et territoriales Associations Petites Entreprises Privés Les Chambres Consulaires | |
| Coordonnée du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure | | Groupe d'Action Local (GIP ADT) | |
| Indications sur le montage financier | | | |
| Estimation retenue (Coût unitaire x Nb opération) | | 60 000 x 5 | |
| Taux moyen d'intervention Feoga-O sur le volet 1 | | 50 % | |
| Régimes d'aides : | | ORAC - FISAC PAT services De minimis | |
| Critères de suivi | | | |
| Indicateurs | Description | Objectifs chiffrés | |
| De réalisation | Nombre d'Etudes | 2 | |
| | Nombre d'Opérations | 4 | |
| | Nombre de Conventions de partenariat | 10 | |
| De résultats | Nombre de partenaires mobilisés | 120 | |
| | Nombre de personnes formées | 120 | |
| | Nombre d'usagers induits | 2 000 | |
| Éléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure | | | |
| Multi partenariat et développement du territoire Mutualisation des compétences et créations d'emplois (prioritaires chez les femmes) Amélioration des conditions d'accès aux services pour certains publics cibles Valorisation des ressources culturelles | | | |
| Plan de financement en € | | | |
| Coût total | Dépenses publiques | | Dépenses privées |
| | Contribution communautaire | Contribution nationale | |
| 277 500 | 138 750 | 53 735 | 85 015 |